

Échafaudages roulants : monter, mettre en service, utiliser et démonter

Ref. **TRH 10-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Former les monteurs - démonteurs d'échafaudages roulants aux bonnes pratiques et au respect des règles de sécurité

Avertissement : Conditions d'accès

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (EPI) : tenue de travail, casque de monteur, gants et chaussures de sécurité pour réaliser les exercices pratiques de ce stage

Pré-requis :

Être reconnu apte au travail en hauteur par la Médecine du Travail

Personnes concernées :

Toute personne qui dans le cadre de son activité souhaite devenir monteur, vérificateur et utilisateur d'échafaudages roulants, et qui doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées (conformément au code du travail)

Objectifs :

Appliquer les règles de montage, de modification et de démontage d'un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.
Intégrer les règles de contrôle et de vérification d'un échafaudage roulant
Utiliser un échafaudage roulant en toute sécurité en respectant les instructions de la notice

Programme :

Réglementation & contexte normatif des échafaudages, statistiques d'accidents, responsabilités
Les obligations de l'employeur, des salariés, des fabricants
La démarche de prévention des risques professionnels
Le contexte technique des échafaudages roulants
Les règles et standards de montage / démontage
Les bonnes pratiques lors de l'utilisation et déplacement de l'échafaudage
Le rôle du vérificateur, ses missions : vérifications initiales pour (re)Mise en Service + contrôles périodiques
Le stockage et le transport des échafaudages roulants

Démarche pédagogique :

Alternance de méthodes pédagogiques affirmatives, démonstratives et applicatives : exposés théoriques, études de cas, échanges participatifs et partage d'expériences, démonstrations, exercices pratiques d'application et mises en situations pratiques

Participants : maximum 8

La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Evaluations formatives (théoriques et pratiques) par le formateur tout au long de la formation.

Evaluations sommatives :

Réussite à l'évaluation théorique, QCM individuel

Réussite aux évaluations pratiques



Le + :

L'adaptation aux spécificités des matériaux utilisés par l'entreprise, ou une session sur nos plates-formes pédagogiques équipées.